

Actu Api

Programme européen : premier bilan

Voici près d'un an (15 décembre 1997), le Ministère de l'Agriculture rentrait le premier programme "miel" belge auprès de la Communauté européenne. Dès le début, tout a été mis en œuvre pour que l'aide européenne destinée à soutenir le secteur apicole réponde aux besoins des apiculteurs wallons et bruxellois. Comme vous avez pu le remarquer, l'objectif prioritaire de cette première année d'actions a été de donner au plus grand nombre d'entre vous l'information indispensable pour vous permettre de pratiquer votre passion dans les meilleures conditions.

Pour dresser le bilan de ces premiers mois, un grand après-midi d'information «Intérêts du programme européen pour les petits apiculteurs» est organisé le dimanche 31 janvier 1999. Au cours de cette réunion, chacun pourra prendre part au vote pour le renouvellement partiel du Comité d'accompagnement. Mis en place en mars dernier dans un esprit démocratique, ce comité est chargé du suivi et de l'encadrement du programme européen. Nous vous invitons à venir nombreux assister à cet après-midi et à prendre part au vote (voir Programme en p. 2 et Le Comité d'accompagnement p. 3).

Dans ce numéro, vous trouverez déjà les informations les plus importantes que nous avons pu tirer à ce jour des résultats recueillis par les ruchers de surveillance.

n°4



Déc.
1998



APRÈS-MIDI D'INFORMATION

*Intérêt du programme européen
pour les petits apiculteurs*

Dans le cadre du programme européen
visant à l'amélioration de la production
et de la commercialisation du miel

**le dimanche 31 janvier 1999
à 14 heures, auditoire L3
aux Facultés universitaires de NAMUR,
rue Grafé, 1 (Philo-Lettres)**

Entrée gratuite

- 14 h : *Intérêt du programme européen pour les
petits apiculteurs*
- 15 h : Élection du Comité d'accompagnement
- 15 h 30 : Pause-café
- 16 h : Table ronde : «*L'avenir des petits apiculteurs
en Régions wallonne et bruxelloise*»

Pour la dernière partie de cet après-midi, nous avons demandé aux ministres responsables des secteurs concernés par l'apiculture (Finances, Environnement, Agriculture, Aménagement du territoire, Santé publique) de répondre aux questions que de nombreux apiculteurs se posent. Vous pouvez envoyer à l'avance au CARI les questions que vous souhaitez poser aux ministres. Elles doivent parvenir par écrit pour le 29 janvier ou au plus tard le jour-même avant la pause-café.

Le Comité d'accompagnement

Chaque état membre de l'Union européenne a mis en place une structure pour piloter le programme européen. En Wallonie, un Comité d'accompagnement a été créé. Mois après mois il a suivi de près le déroulement des opérations et s'est aussi attaché à préciser son mode de fonctionnement.

Composition

1. Le Comité d'accompagnement se compose de deux apiculteurs de chaque province wallonne et de la Région bruxelloise élus par l'ensemble des apiculteurs présents à l'assemblée plénière annuelle, soit 12 apiculteurs.
2. Les apiculteurs élus agissent à titre individuel et non en tant que représentants d'une association. Ils sont chargés de représenter les intérêts des apiculteurs de Wallonie et de Bruxelles.
3. Sont membres de droit du Comité d'accompagnement les délégués des associations apicoles wallonnes et bruxelloises au COPA-COGECA.

Élection

4. La durée des mandats de ces personnes élues est de deux ans éventuellement renouvelables.
5. Chaque année, le Comité

d'accompagnement sera renouvelé par moitié à raison d'un membre élu par province et pour la Région bruxelloise. En 1999, pour débiter l'alternance, la moitié des postes actuels seront remis au vote après une sélection par tirage au sort.

6. Les candidatures pourront être déposées jusqu'au jour du vote.

7. Les candidats devront être présents lors de l'assemblée plénière sauf cas de force majeure.

8. Le vote est émis par bulletin secret. Le vote par procuration n'est pas admis et chaque apiculteur présent lors de l'assemblée plénière aura droit à une voix.

9. Chaque apiculteur présent peut voter pour les candidats des différentes provinces et de la Région bruxelloise. Sous peine de nullité du bulletin, chaque votant ne peut émettre qu'un vote par poste vacant.

10. Pour être élu, un candidat d'une province doit recueillir plus de 50 % des voix de tous

les apiculteurs présents. Si aucun candidat n'atteint ce pourcentage, on organisera un second tour avec les deux candidats de la province ayant recueilli le plus de suffrages.

Fonctionnement

11. Les mandats sont assurés à titre entièrement bénévole. Aucune rémunération, ni défrayement n'est prévue pour le fonctionnement.

12. Les réunions sont mensuelles et publiques.

13. En cas de démission ou de 3 absences répétées et non motivées d'un des membres du Comité d'accompagnement, celui-

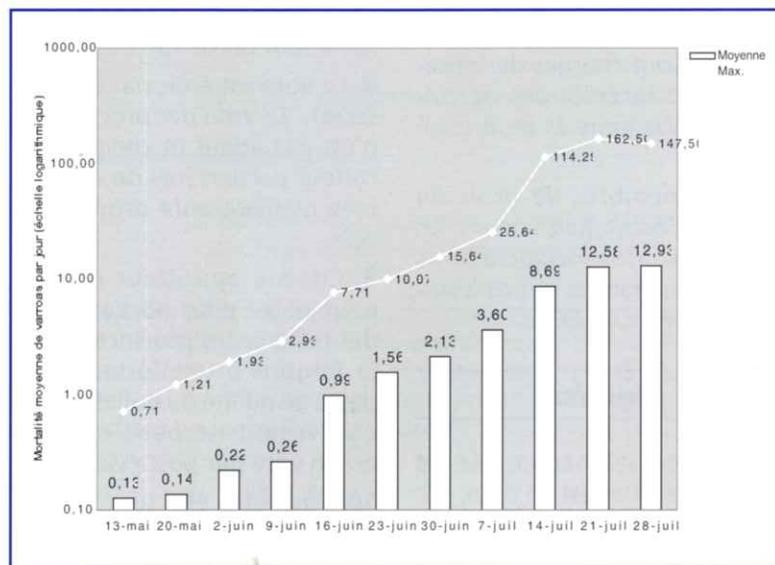
ci pourra être remplacé par le candidat de sa province ayant recueilli le plus de voix après lui.

14. Lors de la première réunion suivant l'élection des membres, un président de séance est désigné au sein du Comité jusqu'à la prochaine assemblée plénière.

15. L'ordre du jour de la réunion suivante est fixé en fin de réunion. Le procès-verbal de la réunion est rédigé par un membre de l'assemblée. Il peut être consulté au siège du Comité d'accompagnement (actuellement au CARI).

16. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la décision est rejetée. ■

Figure 1 : L'évolution moyenne des mortalités naturelles de varroas calculée au départ des informations fournies par 7 apiculteurs sur 24 colonies.



Varroase : premier bilan

La varroase faisait la une de notre dernier numéro d'Actu Api. Nous vous présentions le réseau de suivi sanitaire mis en place dans le cadre du programme européen. Lors de sa rédaction, nous n'avions que les premières informations relatives aux mortalités naturelles relevées dans plusieurs ruchers. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous donner des informations plus concrètes sur le suivi de ces mortalités et sur le traitement réalisé avec APIVAR.

Mortalités avant traitement

En règle générale, avant le mois de juin les mortalités naturelles de varroas restent très ponctuelles (<5/mois). Si ce n'est pas le cas, il y a lieu de s'inquiéter. Dès le mois de juin (deuxième cycle de naissance des mâles), la situation évolue rapidement. Ainsi, les apiculteurs du réseau de surveillance ont observé en moyenne une mortalité de 1 varroa tous les 5 jours en début du mois de juin, passant à 2 par jour à la fin du mois et montant à 13 par jour à la fin juillet. L'évolution moyenne des mortalités de varroas prend une allure exponentielle (voir figure 1 p. 4). Les différences entre ruchers, mais également entre colonies, peuvent être très importantes. Par exemple, dans un rucher en juillet, un apiculteur a observé des variations de mor-

talités naturelles journalière d'acariens entre ruches allant de 1,7 à 62,74. Un seul apiculteur n'a pas observé de varroa sur les plateaux avant le traitement du mois d'août.

Traitement APIVAR

Le traitement de fin de saison à l'APIVAR a également fait l'objet d'un suivi précis dans le réseau de surveillance. En règle générale, les traitements se sont bien déroulés. Plusieurs apiculteurs ont cependant noté une nervosité un peu plus importante des abeilles durant le traitement. Par ailleurs, certains ont constaté que la cire en contact avec les rubans avait été rognée par les abeilles. Plusieurs apiculteurs du réseau ont dénombré très régulièrement les mortalités de varroas (tous les jours dans un premier temps). Ils nous ont ainsi permis d'établir la figure 2. Elle pré-

sente le pourcentage cumulé de mortalités des varroas pendant le traitement dans différentes colonies (traits fins) en relation avec les mortalités annoncées par la firme BIOVÉ, productrice des rubans APIVAR (trait large).

On constate que les mortalités observées dans les ruchers sont moins rapides que celles annoncées initialement par la firme (50 % de mortalité des varroas présents en 4 jours). Dans les ruchers de suivi, neuf à dix-huit jours ont été nécessaires pour obtenir un tel résultat. Plusieurs varroas tombent encore au-delà de la septième semaine. Ceci démontre l'intérêt d'un traitement prolongé à huit semaines. C'est surtout utile en cas de forte infestation ou en cas de réinfestation.

Que faire ?

Nous constatons que l'on peut observer de grandes différences entre les colonies d'un même rucher (de quelques varroas à plusieurs milliers). En pratique, on constate que c'est dans les colonies les plus fortes que l'on retrouve le plus souvent les populations d'acariens les plus im-

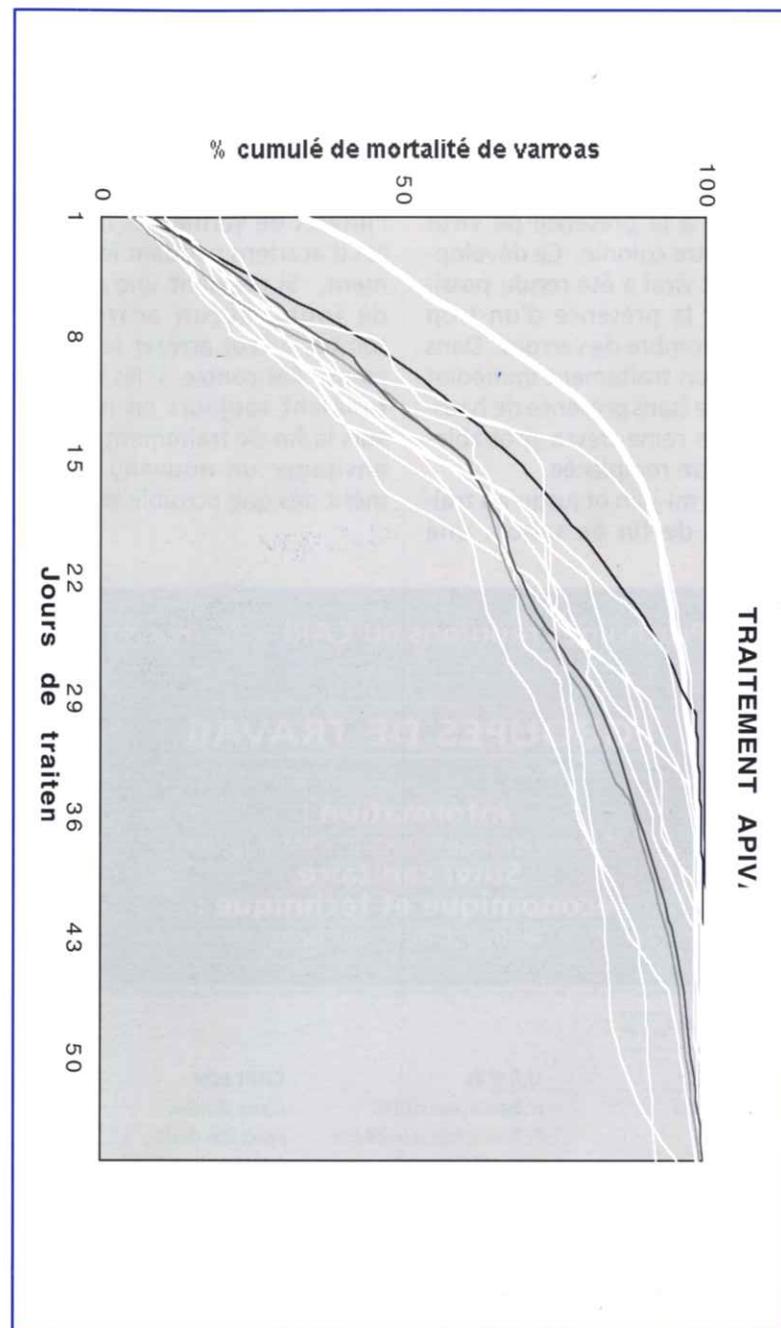
portantes. Certaines colonies peuvent ainsi supporter une quantité impressionnante de varroas (plus de 12.000) sans s'effondrer ou même présenter des symptômes cliniques d'affaiblissement (dégénérescence, abeilles malformées...). Seuls les apiculteurs avertis peuvent y détecter des varroas sur abeilles. Les colonies dans lesquelles on a observé une rupture de couvain par essaimage, miellée intense... présentent des populations d'acariens plus réduites. Pour tenter de mieux suivre les populations de varroas, nous avons analysé la relation entre la mortalité naturelle avant le traitement et le nombre de varroas tombés lors du traitement. Cette relation est extrêmement variable. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

En règle générale, on peut tirer quelques conclusions de cette première année d'observation.

- Il est conseillé de réaliser un suivi d'une ou deux semaines en avril et ou en mai pour vérifier que le nombre de varroas reste insignifiant (max. 5 varroas par semaine). Si ce n'est le cas et que vous constatez des mortalités

Mortalité naturelle durant les 3 semaines avant traitement	Population moyenne de varroas	Populations minimum - maximum évaluées de varroas
0 - 5	45	± 0 - 100
5 - 20	1000	± 20 - 1500
20 - 200	1800	± 80 - 5000
200 - 500	4400	± 800 - 10000

Figure 2 : Traitement APIVAR



plus importantes, un suivi continu doit être réalisé et votre attention doit porter sur la présence d'abeilles malformées.

- Lorsque vous apercevez des abeilles aux ailes déformées à l'entrée de votre ruche ou sur vos cadres, cette malformation est liée à la présence de virus dans votre colonie. Ce développement viral a été rendu possible par la présence d'un trop grand nombre de varroas. Dans ce cas, un traitement immédiat s'impose (sans présence de hausses). La reine devra probablement être remplacée.
- Dès la mi-juin et jusqu'au traitement de fin de saison, une

évaluation régulière des mortalités est très utile. Elle pourra vous orienter dans votre traitement. Nous conseillons de vérifier les mortalités toutes les semaines pour mieux comprendre l'évolution des varroas présents.

- Nous ne pouvons que répéter l'intérêt de vérifier les mortalités d'acariens pendant le traitement. Si pendant une dizaine de jours, aucun acarien ne tombe, il faut arrêter le traitement. Par contre, si les varroas tombent toujours en nombre vers la fin de traitement, il faut envisager un nouveau traitement dès que possible. ■

Prochaines réunions au CARI à 20 heures

GROUPES DE TRAVAIL

Information :

3^e lundi des mois impairs (SAUF juillet)

**Suivi sanitaire,
économique et technique :**

4^e mardi des mois pairs

CONTACTS :

U.F.A.W.B.

Jacques LECLÈRE
10 rue Marot
5503 SORINNES
Tél./fax : 082/ 22 41 28
Email jacques.leclere@skynet.be

U.R.R.W

Philippe-Auguste ROBERTI
11 Ferme apicole de Malplaquée
5070 SART-ST-LAURENT
Tél./fax : 071/ 71 29 67
Email : philippe.roberti@skynet.be

CARI asbl

Etienne BRUNEAU
4 Place Croix du Sud
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél. : 010/ 47 34 16 - Fax : 010/ 47 34 94
Email : Bruneau@ecol.ucl.ac.be